

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 SEPTEMBRE 2024

Secrétaire de séance : Emmanuel Dartiailh

1 – POINT SUR LES TRAVAUX

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DANS LE BOURG

Le début des travaux est fixé au 16 septembre pour une durée de 4 semaines environ.

Ces travaux consistent en un passage des fourreaux, la purge de la chaussée, la scarification avant la pose de la bande de roulement et la reprise des évacuations des eaux pluviales.

Fin octobre est prévue la pose des feux au croisement de la salle des sports et au centre-bourg.

Le montant des travaux est de 280 000 €. Les purges ainsi que la bande de roulement sont pris en charge par le Département pour un montant de 120 000 €. Du reste à charge de la Commune pourront être déduites les amendes de police et un reliquat de DETR.

POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

Certains tronçons de route présentant des signes de faiblesse, les PATA seront réalisés semaines 37 et 38 par l'entreprise Colas sur le réseau routier communal. Le montant des travaux est d'environ 25 000 € HT.

TRAVAUX ARASEMENT DE BAS-CÔTÉS ET CURAGE DES FOSSÉS

Les devis sont en cours. Reste à déterminer les endroits de passage.

ABATTAGE ARBRES ET SAPINS

- Suite à la tempête Ciaran, le sentier de la Vallée n'était plus praticable. Les arbres tombés ont été évacués par l'entreprise Planté de St Gilles Les Bois ; Dans le même temps, nous avons procédé à l'abattage des arbres qui devenaient dangereux au niveau de la Vallée à l'arrière de la maison sise au 9 rue de Ploumagoar. Montant total : 1400 € HT.
- Il a été réalisé l'abattage des sapins au bout du terrain de foot avant installation du pare-ballons et de la clôture. Montant des travaux : 220 € HT.
- Entretien du Cyprès de l'Eglise et élagage du tulipier sur le parking de la mairie. Les travaux seront réalisés fin septembre par l'entreprise Thomas Hervé.

KERPRIN :

- En attente de devis pour la rénovation de la couverture sur le bas-côté de la réserve.

TERRAIN PROTHAIS

Passage du géomètre missionné par l'EPF le 25 septembre pour le découpage définitif et bornage.

2 – POINT SUR L'ÉCOLE

EFFECTIFS SCOLAIRES :

- 110 élèves répartis en 5 classes :
Classe de Mme Ogel : 8 GS + 14 PS
Classe de Mme Maudet : 7 CP + 14 MS
Classe de Mmes Louvet et Chaverou : 6 CP et 18 CE1
Classe de Mme James : 14 CE2 et 7 CM1
Classe de Mes Lorant et Chaverou : 6 CM 1 et 15 CM2

MATERIEL :

- 1 massicot à acheter,
- 1 sono bluetooth à acheter
- Eventuellement également 1 liseuse pour les élèves dyslexiques. Vérifier avec la Directrice la pertinence de cet achat. Pour les élèves souffrant d'autres pathologies, le matériel adéquat est fourni par la MDPH.
- Procéder au nettoyage et à la réparation de la structure de jeux

SOUTIEN AESH

Le Conseil Municipal soutient le rôle des AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) et regrette le manque de personnel.

9 élèves sont notifiés AESH et 2 sont en attente de validation de leur dossier par la MDPH.

Le Conseil Municipal avait proposé de prendre une délibération de soutien aux AESH et d'envoyer un courrier à l'Inspecteur d'Académie, mais la situation a été améliorée depuis.

DEBAT SUR LA TARIFICATION CANTINE

Se pose la question de la pertinence du maintien de la tarification journalière de la cantine, compte tenu des bas prix pratiqués. Une tarification de 4 repas hebdomadaires d'office est évoquée en réunion avec réduction possible uniquement sur présentation d'un certificat médical au-delà d'une semaine d'absence.

Le Conseil Municipal ne se met pas d'accord sur le principe. La question pourra être ré-évoquée avant la future rentrée scolaire de 2025/2026.

3 – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis de 2 entreprises pour l'installation sur le toit de la mairie de panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Avel Thor de Plélo pour un montant de 19 405 € HT. Ce devis comprend :

- La structure photovoltaïque pour modules par système de surimposition sur toiture ardoise,
- 42 panneaux monocristallin représentant 18 Kwc
- 1 onduleur Huawei hybride qui s'adapte au stockage
- 1 coffret de protection, coffret triphasé fixations, fourreaux...

- La pose et l'installation des matériels, les tests et essais
- En couverture, l'étanchéité des crochets et échafaudage, l'effacement des 2 fenêtres de toit
- Contrôle de l'installation pour le Consuel par l'APAVE
- Supervision à distance
- La maintenance pendant 5 ans (le contrôle visuel des panneaux et le nettoyage, les mesures des tensions, contrôles onduleur...)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

Il informe la Conseil Municipal que ce modèle permet actuellement l'autoconsommation et la revente. Il pourra s'adapter au stockage de l'électricité lorsque le matériel adéquat sera plus performant. Une déclaration préalable va être produite et un dossier de subvention sera déposé auprès de Enedis par l'installateur. L'investissement est éligible à une subvention de 190 € par Kwc, soit 3420 €.

L'ensemble des critères financiers d'aide, de reprise et d'évaluation d'autoconsommation permet un amortissement complet autour de la 5^e année.

4 – POLICE DE PUBLICITE – TRANSFERT DE COMPETENCES AUX COMMUNES ET INSTRUCTION DES DOSSIERS

Monsieur Le Président de Leff Armor communauté a renoncé au transfert de la compétence "police de la publicité" sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La compétence "police de la publicité", transférée aux communes depuis le 1er janvier 2024, restera donc communale.

Cette compétence comporte 3 volets :

- L'instruction des demandes d'autorisations préalables à l'installation d'une enseigne ou d'une pré-enseigne
- La police, c'est à dire le contrôle du respect de la réglementation
- L'information et le conseil aux porteurs de projets

Toutefois, la Communauté des Communes nous informe que nous avons la possibilité de confier l'instruction des demandes d'autorisation en matière de publicité au service mutualisé en charge de l'ADS. Il s'agira alors de faire évoluer la convention ADS afin d'y ajouter cette mention.

Pour les communes qui feront ce choix, la facturation de ces dossiers intégrera le cadre de la CLECT à hauteur de 0.7 équivalent PC.

Le logiciel OpenADS est amené à évoluer très rapidement afin d'y intégrer le module permettant d'instruire ce type de dossier que ce soit directement par les communes, ou par le service ADS commun. Le coût de l'évolution du logiciel (2 452 euros TTC) sera également intégré à la CLECT.

Le Leff Armor Communauté nous demande de décider si notre commune souhaite que l'instruction des demandes d'autorisation "enseignes" et pré-enseignes" soit réalisée par le service mutualisé en charge de l'ADS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Notre commune ne souhaite pas que l'instruction des demandes d'autorisation "enseignes" et pré-enseignes" soit réalisée par le service mutualisé en charge de l'ADS.

5 – TARIFS CANTINE/GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 24 / 25

Monsieur Le Maire rappelle que le Gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 euro dans le cadre du plan pauvreté.

Avec la mise en place de la « cantine à 1 euro », l'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière de l'Etat sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à trois tranches au minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 €. Il précise que le nombre de repas servis devra être déclaré et que l'aide de l'Etat s'élèvera quant à elle à 3 euros par repas facturé aux tranches inférieures ou égales à 1 €.

CANTINE

Il propose l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF soit :

- De 0 à 999 € : Tarif à 0.85 €
- De 1000 à 1999 € : Tarif à 0.95 €
- De 2000 à 2499 € : Tarif à 1 €
- Plus de 2500 € : Tarif à 3.10 €
- Adulte : Tarif à 3.90 €

GARDERIE

- Tarif quart d'heure pour un quotient familial inférieur ou égal à 800 : 0.26 €
- Tarif quart d'heure pour un quotient familial supérieur à 800 : 0.44 €
- Tarif quart d'heure supplémentaire (après fermeture) : 4.80 €

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De fixer la tarification sociale à trois tranches selon le quotient familial de la CAF,
- Dit que la tarification sociale est applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 et qu'elle se terminera le 31 août 2025, sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant de nouveaux tarifs.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

6 – SUPPRESSION REGIE DE RECETTES

Le Conseil Municipal de Lanrodec décide la suppression de la Régie de recettes n° 56 : locations de salles et divers produits.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Recrutement d'un agent des services techniques

La publicité pour l'embauche d'un agent communal a été éditée sur le site d'emploi territorial pendant 6 semaines. La commission personnel est chargée d'analyser les candidatures.

Coat Evènement : Dans le cadre des Semaines de Transition, le 18 septembre a lieu à Coat An Doc'h, Coat Evènement, une journée d'animations « Parlons Ressources » à destination des entreprises, demandeurs d'emploi et volontaires de l'Epide : vide-lycée, exposition, grimpe d'arbres, atelier de danse mahoraise, atelier de réparation de meubles, atelier compostage...

Forum des associations : il aura lieu le 7 septembre à Coat An Doc'h

Comice agricole : il aura lieu les 7 et 8 septembre à Goudelin

Inauguration local chasse : La société de Chasse organise l'inauguration du local Chasse situé près de l'atelier communal le dimanche 18 septembre à 11 h 30.